

Groupe MEDIAGERANCE  
Société Anonyme  
Capital social : 5.484.964 Euros  
Siège social : PARIS 17<sup>ème</sup> Rue de Saussure n°125  
399.364.751 RCS PARIS  
-----

#### AVIS PREALABLE DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 25 Janvier 2008 à 9 heures 30, au siège social, 125 Rue de Saussure à 75017 PARIS.

#### ORDRE DU JOUR

- Modification de la dénomination sociale
- Modification de l'article 3 des statuts
- Pouvoirs pour les dépôts et publications légales

Les projets de résolutions suivantes seront soumis à l'approbation des actionnaires :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de remplacer à compter de ce jour la dénomination actuelle par :

**MaKheiA group**

#### DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'Assemblée Générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 3 des statuts :

#### ARTICLE 3-DENOMINATION

La société a pour dénomination : **MaKheiA group**

Le reste de l'article demeure sans changement.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales dont l'exécution n'est pas réservée à la direction générale par la réglementation en vigueur.

---ooOOoo---

Tout actionnaire a le droit d'assister personnellement à cette Assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint ou de voter par correspondance.

Toutefois pour avoir le droit de participer à cette Assemblée, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée :

Les propriétaires d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte auprès de CACEIS, 14 rue Rouget de l'Isle à ISSY LES MOULINEAUX (92862) au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée, soit le 22 Janvier 2008 à minuit, heure de Paris ;

Les propriétaires d'actions au porteur doivent demander à l'intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont inscrites en compte une attestation de participation pour le jour de l'Assemblée générale et devront être enregistrés au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée, soit le 22 Janvier 2008, à minuit, heure de Paris.

Des formules de vote par correspondance ou par procuration seront adressés à tous les actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré.

Les propriétaires d'actions au porteur qui souhaiteraient se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire ou qui souhaiteraient utiliser la faculté de voter par correspondance sont invités à demander à CACEIS, 14 rue Rouget de l'Isle à ISSY LES MOULINEAUX (92862), ou auprès de tout intermédiaire habilité un formulaire de pouvoir ou de vote par correspondance.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus à la société ou à son mandataire susvisé, trois jours calendaires au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Pour cette Assemblée générale, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de communication.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R 225-71 du Code de Commerce doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, jusqu'à 25 jours (calendaires) avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Les questions écrites peuvent être envoyées par voie de télécommunication électronique, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit au plus tard le 21 Janvier 2008, à l'adresse suivante : [jbtailheuret@paris.mediagerance.com](mailto:jbtailheuret@paris.mediagerance.com).

Le présent avis de réunion vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite d'une demande d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Le conseil d'administration